



Missions Locales : Devenues Organismes de contrôle et de placement aux ordres de l'État, La rentrée 2020 marque-t-elle la fin d'une époque ?

Fin de la libre adhésion :

Avec l'obligation de formation pour les 16/18 ans, le principe fondamental de la libre adhésion est battu en brèche. Les jeunes et leur représentants légaux devront obligatoirement se soumettre aux convocations et contrôles.

Contrôle des jeunes et de leurs familles :

Le décret du 5 août 2020 relatif à cette obligation de formation vient ternir l'image du réseau des missions locales et des conseillers, avec l'accord du syndicat patronal alors qu'il y a un an, certains députés refusaient cette logique de contrôle. Ce décret ne s'intéresse aucunement à la qualité et au contenu de l'accompagnement à proposer à ces jeunes de 16/18 ans. Contrôle, convocation, signalement voilà désormais le rôle des missions locales !

Pour la CGT, c'est à l'État de donner les moyens à l'Éducation Nationale pour garantir l'accès au premier niveau de diplôme à ces jeunes, plutôt que de confier une basse besogne aux ML.

Le placement dans les mesures au détriment de l'accompagnement :

Désormais, seul importe de placer les jeunes dans les dispositifs imposés par l'État : Pacea, Garantie Jeunes, Service Civique, stages en entreprise etc...Le souhait et le projet du jeune, on verra plus tard, mettons-le d'abord dans une case, puisque telle est l'exigence de l'État !

Absence de politique en direction des jeunes mis en difficulté :

Macron n'a jamais eu de programme politique en direction de la jeunesse (reprenez son programme de 2017, il est risible - [lien ici](#) !). Alors que les jeunes sont les premières victimes de la crise sanitaire, Le Président de la République ne leur accorde que quelques semaines de son quinquennat : du 14 juillet à la rentrée 2020 ! « *La priorité de cet été et de la rentrée prochaine c'est l'emploi des jeunes* »

Le plan gouvernemental n'a rien de nouveau et recycle du vieux : comparez avec le Plan jeunesse de Sarkozy en 2009 vous verrez. Pourquoi ne pas remettre en vigueur les emplois jeunes ou les emplois d'avenir plutôt que d'avoir dépensé plus de 100 milliards pour le CICE entre 2013 et 2017 et poursuivre les exonérations de cotisations sociales sans contrepartie pour les entreprises ?

Absence de reconnaissance pour les missions locales et les conseillers :

Bien évidemment les missions locales et les conseillers sont laissés pour compte. Pole Emploi va bénéficier de 2150 ETP postes supplémentaires pour concurrencer les Missions locales dans le cadre de l'AIJ, mettant le public dans l'incompréhension totale. Qui accompagne la jeunesse en difficulté entre Pole Emploi et les missions locales ?

Faire du chiffre quoi qu'il en coûte !

Encore plus que jamais et dans un contexte de crise et d'urgence sanitaires, les conseillers sont soumis à la pression aux résultats devant faire toujours plus dans des conditions d'accueil du public qui ont été bouleversées du jour au lendemain comme si la crise sanitaire n'existait plus. Il faut faire du chiffre quoi qu'il en coûte pour se plier aux ordres de l'Etat.

Des moyens incertains : C'est des postes de conseillers dont nous avons besoin !

100 millions d'euros seraient envisagés pour le réseau des ML dans le cadre du Projet de Loi de Finance 2021. C'est de postes de conseillers et de hausse de salaire dont nous avons besoin et non d'argent pour gonfler les trésoreries.

Accompagner plutôt que contrôler Donnons des perspectives aux jeunes et des moyens aux missions locales

Montreuil, le 7 Octobre 2020



CGT Missions Locales



CGT Missions Locales